

rauche et contrairement à leur avis, l'indiquant assez, et ce n'est pas lui qui s'inclinera devant la consigne de M. Gambetta ou de M. Jules Ferry. On peut donc compter qu'il donnera à son interpellation tous les développements désirables, tant au point de vue juridique qu'au point de vue politique. Il faut même qu'il en soit ainsi afin de faire toucher du doigt au ministère les obstacles de droit, ainsi que les difficultés morales qui résulteraient pour lui de l'exécution des décrets.

Après cela, que la majorité passe purement et simplement à l'ordre du jour. L'orateur s'y attend; aussi n'est-ce pas à elle en réalité qu'il s'adresse. Le débat passera par-dessus la tête des élus, en visant uniquement les électeurs, les électeurs qui, imbus des détestables sophismes à l'ordre du jour, ne demandent qu'à être éclairés à la veille des élections de toute sorte qui vont avoir lieu cette année, en attendant les élections générales.

Le discours de M. Lamy aura, en outre, cet avantage de faire cesser les incertitudes que les officieux se plaisent à entretenir à l'égard de l'exécution des décrets, en représentant le gouvernement comme disposé à user de certains tempéraments dans le cas où les intéressés consentiraient à se soumettre. Il importe également de faire cesser l'équivoque qui persiste au sujet des véritables dispositions de M. de Freycinet indiquées comme l'organe de la conciliation dans le Cabinet. En somme, l'interpellation du député du Jura ne devrait-elle avoir pour résultat que de faire connaître, en déchirant tous les voiles, que les décrets seront exécutés d'une façon impeccable, qu'il faudrait encore s'en féliciter.

Ce qui s'est passé, hier, au sein de la Commission de l'enseignement primaire, c'est-à-dire le vote qui a admis la disjonction des titres du projet proposé par M. Paul Bert, présente un nouvel échantillon de la franchise des procédés de nos gouvernements. Cette disjonction constitue un ajournement en quelque sorte indéfini des trois questions de gratuité, d'obligation et de laïcité ou du moins de ces deux dernières. C'est l'avis de tous les hommes clairvoyants, qui attribuent ce résultat aux arguments présentés par M. Ferry et démontrant que si la laïcité n'était pas encore mûre aux yeux de l'opinion, sa mise à exécution, en tout cas était impossible à cause de l'insuffisance numérique du personnel municipal. Eh bien! au lieu de venir de l'impossibilité d'aller de l'avant en présence de ces difficultés matérielles, les organes opportunistes et même la plupart des feuilles radicales, s'efforcent de donner le change au public. Ils cherchent, désà présent, à persuader que la Chambre ne se séparerait pas sans avoir doté le pays du projet de M. Paul Bert, et ils supportent gravement dans quels délais les trois titres de la nouvelle organisation pourront être adoptés.

Est-ce qu'ils ignoraient, par hasard que la gratuité ne saurait fonctionner sans argent et que le ministre des finances ayant mis la Chambre en demeure d'opter entre les dégrèvements et la gratuité, la majorité s'est prononcée en faveur des dégrèvements, renvoyant ainsi implicitement la gratuité aux calendes? Est-ce qu'ils auraient oublié que, dans leur système, l'obligation ne pouvait aller sans la laïcité, et celle-ci étant matériellement impraticable, c'en est fait par voie de conséquence de l'une et de l'autre? Non! Mais plutôt que d'avouer qu'ils se sont trompés, qu'ils ignoraient les premiers éléments de leur affaire, c'est-à-dire les voies et moyens indispensables pour la faire aboutir, ils ont continué à prendre des airs victorieux, absolument comme si leur utopie devait, du jour au lendemain, devenir une réalité.

Il en est de même pour la réforme de la magistrature, qui, après le débat dont elle a été, hier, l'occasion parmi les membres de l'Union républicaine, doit être considérée comme bel et bien enterrée et cela nonobstant la résolution du groupe tendant à l'adoption du système de la commission qui implique la suspension de l'inamovibilité et à l'insertion du projet à l'ordre du jour le plus prochain de la Chambre.

On continue à se préoccuper, dans le monde parlementaire, des candidatures pour la direction de l'assistance publique. Ce n'est, du reste, un mystère pour personne que si le président de la Chambre soutient M. Quentin, M. Thulié est patronné par M. Clément, c'est donc encore une fois l'antagonisme des opportunistes et des radicaux. A cette occasion le *Mot d'Ordre* prétend et, si non *in vero* et *ben trovato*, que la nomination de M. Quentin est faite, mais que le ministère ne veut pas la rendre publique avant la prorogation de la Chambre, dans la crainte d'une interpellation. De là, ajoute le journal de M. Maret, grande colère de M. Gambetta, et très probablement soumission du Cabinet.

La circulaire de M. Hérodol aux maires, relative à la célébration des mariages civils exerce la verve satirique de M. J. Weiss, qui, après s'être étonné de cette qualification de *civile* donnée à l'union des époux devant le maire, union que le code qualifie tout simplement de *mariage* sans épithète, demande si ce n'est pas à la fondation d'un nouveau culte, celui du *civilisme*, que tend la circulaire en question.

« Qu'on ne s'y trompe pas! dit en terminant M. J. Weiss. La circulaire de M. Hérodol, avec son étalage de sentimentalisme sur le mariage civil et l'échec municipal tend à encourager ces errements, bien plus qu'à les corriger. Il n'y a point dans la masse croyante de notre pays, de préjugés contre le mariage institué par le code; on va le faire naître, et on mettra la guerre civile dans le mariage comme on la met partout. Déjà la circulaire de M. Hérodol nous révèle un phénomène bien grave, un phénomène inouï jusqu'à ce jour chez nous, et qui nous frapperait de stupefaction, si nous n'étions blasés, par nos tristes gouvernements, même sur l'inouï. Le préfet de la Seine est, dès à présent, obligé de se préoccuper du cas où il faudrait faire évacuer par la force les salles de mariage. Ne va-t-on plus pouvoir se marier tranquillement, à Paris, qu'à condition qu'il y ait dans la cour de toutes les maisons un piquet de fantassins en permanence, balayette au bout du fusil? »

La Bourse a été très-ferme, au début. Les nouvelles des marchés allemands sont bonnes. On assure dans les couloirs de la Chambre des députés, que M. Baudry-d'Asson allait envoyer une lettre à ses électeurs, leur expliquant les motifs pour lesquels il a été frappé de la censure. M. Gambetta se refusant à relater l'incident complet. M. Baudry-d'Asson rappellerait en termes énergiques les actes arbitraires de la majorité et du président « despote » qui foulaient aux pieds les droits de la minorité. Cet acte était généralement approuvé dans les rangs de la droite.

On s'est également fort occupé de la mort du général Vinoy, récemment sacrifié aux rancunes féroces de ces bons communs. Les rédacteurs de la *Justice* doivent être satisfaits; le général n'a pas survécu longtemps à sa révocation, et peut-être cette révocation n'a-t-elle point été étrangère à sa fin. Vous lirez dans les journaux du soir les longs et très honorables services de l'ancien grand-chancelier de la Légion d'honneur. Il avait commencé comme simple soldat et avait acquis tous ses grades à la pointe de l'épée. Ses actes de guerre après la bataille de Sedan, et durant le siège de Paris, ont été appréciés glorieusement pour lui par tous les écrivains militaires, ce qui ne l'a pas empêché de mourir en disgrâce. C'est une récompense comme une autre; car cette disgrâce lui est venue de ceux qu'il avait vaincus.

Le Sénat a nommé, aujourd'hui, la commission du tarif général des douanes. Avant la réunion des bureaux, MM. Léon Say et Dauphinot avaient convoqué dans le local du 7<sup>e</sup> bureau les membres du Sénat supposés favorables à la politique douanière libérale-échange. Cette réunion avait pour objet de désigner ses candidats pour la commission des douanes et il avait été entendu tout d'abord que la couleur politique des candidats n'entrerait pour rien dans les désignations. Il s'agit de trouver des candidats qui acceptent ou la statistique ou les changements dans le sens libéral. La réunion a prié M. Léon Say de prendre la présidence de la réunion, puis on a passé le bureau au crible, afin de choisir les candidats commissaires. Voici leurs noms :

1<sup>er</sup> bureau : MM. Dupuy de Lôme et Arbel; 2<sup>e</sup> MM. Foucher de Careil et Babin; 3<sup>e</sup> MM. Garnier de Scheurer-Kestner; 4<sup>e</sup> MM. Dauphinot et Gaston Bazille; 5<sup>e</sup> MM. Laboulaye et de Bosredon; 6<sup>e</sup> MM. Dupuy et Labiche; 7<sup>e</sup> MM. Millaud et Lambert-St.-Croix; 8<sup>e</sup> MM. Faye et Oscar de Lafayette; 9<sup>e</sup> MM. Roy de Lonlay et Combescure.

Les sénateurs protectionnistes ayant appris que cette réunion avait lieu, en ont tenu une semblable sous la présidence de M. Ferry. Deux nominations du 6<sup>e</sup> bureau démontrent que la délégitimation a porté ses fruits. Cependant la réunion n'avait pas dressé une liste définitive. On assure d'ailleurs que la lutte est des plus vives.

Les bureaux de la Chambre se sont réunis pour nommer une commission de 22 membres chargés d'examiner la proposition d'organisation municipale de MM. Pascal Duprat et André Folliet. Les gauches n'ont laissé passer qu'un seul commissaire de la droite, M. Durfort de Civrac. Certains radicaux ont manifesté le désir que Paris eût un maire. Cela promet.

M. le Président de la République, visite aujourd'hui le Salon de peinture. Tous les membres du jury étaient présents. Le *Pays* publie ce soir une note du comité catholique, ouvrant une souscription pour soutenir la lutte contre les décrets du 29 mars. Cet appel doit être appuyé par tous les conservateurs libéraux qu'ils soient ou non catholiques.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**  
(Service télégraphique particulier)  
PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA  
Séance du 29 avril 1880.  
La séance est ouverte à 2 h.  
La Chambre reprend la discussion du tarif des douanes.

M. Rouvier est à la tribune. M. Rouvier est à la tribune. M. Rouvier propose un tarif unique de 18 francs sur les huiles brutes, de 25 fr. sur les autres. M. Hérodol accepte. M. Hérodol demande la suppression des droits et la conversion du 5 p. 100 pour remplacer les dégrèvements. M. Wilson combat sa demande. M. VIBERT demande également la suppression des droits.

M. TRARD soutient le maintien des droits pour l'équilibre du budget. Quand à la conversion, elle serait peut-être déjà faite si elle n'était pas à bruyamment demandée. L'amendement Haenjiens est repoussé. M. LOROUS demande l'abaissement des droits sur les huiles brutes à 10 fr. et les huiles raffinées à 15 francs. L'amendement pris en considération, est renvoyé à la commission. La discussion sur les huiles est interrompue. L'élection de M. Gasconi dans le Sénégal est validée. La Chambre adopte les commandements de M. Guichard réduisant le droit sur le sulfate de cuivre à un franc, exemptant le sulfate de fer, et réduisant à cinquante centimes le droit sur le sulfate de soude. Elle exempte les phosphates. La séance est levée.

**INFORMATIONS**  
La nomination de M. Léon Say à l'ambassade de Londres sera publiée à l'officiel cette semaine. M. de Freycinet l'aurait affirmé ce matin au Conseil.

Des bruits de modifications ministérielles ont circulé hier de nouveau, pendant une partie de la soirée, dans différents endroits de la ville. On prétendait qu'à la suite d'une entrevue entre le Président de la République et M. J. Ferry, ce dernier aurait déclaré très-nettement qu'il était prêt à se retirer. Comme c'est peut-être la dixième fois qu'il est question de la retraite de M. Jules Ferry, on peut attendre qu'elle devienne effective pour en parler, mais ce que nous pouvons annoncer avec certitude, c'est que tous les ministres ont accepté de démissionner par M. Jules Ferry sans aucun regret.

Hier, une députation de la ville de Santander est arrivée à Paris pour remettre au Président de la République un drapeau d'honneur. Ce drapeau, confectionné à grands frais par les dames de Santander, porte cette inscription : « SANTANDER A FRANCIA. » Au centre du drapeau, il y a une peinture représentant l'Espagne serrant la main à la France par dessus les Pyrénées. Le jour où la députation a quitté Santander, toute la ville était illuminée, la population en fête et les musiques militaires ont accompagné la députation jusqu'à la gare.

Laïciser tout et toujours, avec le plus d'activité possible, n'est pas seulement le but du Congrès de Paris; c'est aussi le but de la majorité de la Chambre des députés. Au moment où, donnant une première satisfaction à ces tendances, le Gouvernement a promulgué les décrets du 29 mars, il était naturel que la commission du budget activât l'œuvre qu'elle a entreprise, et qui consiste à frapper d'ostacismes moines et religieuses partout où il s'en trouve.

Deux des maisons d'éducation de la Légion d'honneur sont aux mains de la congrégation de la Mère-Dieu. La sous-commission du budget chargée de la Légion d'honneur a émis le vœu que ces deux maisons, Ecoles et les Loges, soient laïcisées. Le Gouvernement adhère en principe à ce vœu, en se réservant le choix de l'heure où il pourra être réalisé. La sous-commission demande que ce soit à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

« On sait, dit ce propos le *Moniteur*, que la maison de Saint-Denis est dirigée par des dames laïques dont nous sommes bien loin de contester la compétence et le dévouement. Mais, dans la maison de Saint-Denis, ce qui est remarquable, c'est qu'il y a eu produit que des élèves irréprochables. Il est arrivé à tout homme du monde de rencontrer parmi les déclassées qui sont en si grand nombre à Paris, des filles de Saint-Denis, ce qui permet de supposer que l'absence de l'esprit religieux dans l'éducation des femmes n'est pas sans inconvénients. Cela n'empêchera pas la Chambre des députés de voter la laïcisation des maisons d'Ecole et des Loges. »

Une étrange nouvelle : M. Ferry, pour punir M. Perrin d'avoir fait jouer Daniel Rochat, profiterait du prétexte de la démission de M. Bernhart pour remplacer M. Perrin à la direction de la Comédie-Française par M. Sarcey.

Les électeurs de l'arrondissement de Cognac, organisés en souscription pour leur cotiser le député M. Gumbetta d'Orpans, des fruits résultant de la censure qui lui a été infligée par M. Gambetta dans la séance du 22 avril.

Nous lisons dans le *Moniteur Universel* : « On ignore à Paris, et même à Paris, ce que Napoléon l'intention de prendre de nouveau la parole, pour manifester cette fois contre les projets Bert et Labuze. Le prince espérait détruire ainsi l'effet de sa première lettre sur les décrets du 29 mars. » Nous croyons pouvoir affirmer que cette nouvelle est inexacte, l'héritier du trône impérial étant au contraire résolu à ne plus prendre actuellement la parole. C'est par d'autres procédés qu'il va tenter de reconquérir la faveur de son parti : l'un d'eux consisterait à faire revenir auprès de lui la princesse Clotilde, sa femme, dont on connaît l'attachement. Il espère ainsi regagner le terrain qu'il a perdu de sa faute. »

« On lit dans la *Patric* : « Il y a quelques jours, nous demandions un démenti en annonçant que les commissaires de police étaient chargés de faire une enquête auprès des employés des ministères afin de savoir où ces derniers faisaient élever leurs enfants. » Le démenti n'est pas venu. « Aujourd'hui, l'administration va peut-être nous trouver bien exigeants; nous solliciterons un nouveau démenti à la nouvelle suivante, que l'on nous donne comme certaine : il paraîtrait que M. Spuller, l'ingénieur préfet de la Somme, lui distrait dans les écoles communales des points d'appui à l'effigie de plusieurs conventionnels et notamment à celle de Marat. »

« Les élèves, qui n'aiment pas ces sortes de grands hommes, vont certainement s'appliquer à très mal faire leurs devoirs de M. Spuller. » Hier, pour la première fois, il a été question d'offrir un siège sénatorial à M. Léprieux. Ce bruit est confirmé ce matin par des personnes très au courant de ce qui se passe au Luxembourg.

On parle dans les cercles parlementaires d'une session plénière qui tiendrait d'ici à peu de temps les différents groupes républicains de la Chambre afin de se mettre d'accord sur différentes questions, notamment celles de la magistrature et de l'enseignement. M. Gambetta se montre disposé à accepter la présidence de cette

réunion. Les intimes du président de la Chambre affirment même qu'il saisirait avec empressement l'occasion pour exprimer, dans un grand discours, ses idées sur la ligne politique à suivre. La commission nommée pour l'examen du projet de loi présenté par M. Cochery et déjà voté par la Chambre des députés, et qui autorise le ministre à donner des brevets télégraphiques aux communes, sans les obliger à garantir une recette annuelle de 500 fr., s'est prononcée unanimement en faveur de la loi, et a choisi pour rapporteur M. Scheurer-Kestner.

D'après les dispositions qui sont prises depuis quelques jours dans l'un de nos ministères, il devient presque certain que le gouvernement est aujourd'hui dans l'intention de compléter l'amnistie en prenant lui-même l'initiative d'un projet de loi qui sera soumis aux Chambres avant les vacances parlementaires. La résistance du Président de la République qui était plus difficile vaincue à fin par céder devant les objections multipliées de différents membres du cabinet qui ont fait valoir des raisons de haute politique, surtout en raison des élections générales, si elles venaient à être décidées inopinément. — Il reste environ 300 proscriptions de la Commune hors de France, dont les dossiers ont été examinés avec soin et certains ont été remis à la Présidence pour être vus les uns après les autres par M. Grévy.

La *Gazette de Cologne* met sous les yeux charmés des Allemands le tableau de la guerre de religion déchaînée en France, de la cour de Paris, par M. Ferry et ses collègues, et de la ville de Cologne, qui ont eu lieu à Douai et à Lille, lors de la visite de M. Ferry, indigne bien, dit un correspondant de ce journal, le double courtois qui, en ce moment, soulève les esprits de la ville de Cologne. D'un côté, c'est la haine des radicaux contre tout ce qui tient au clergé catholique; de l'autre, c'est le fanatisme (sic) des cléricaux (sic) et la fureur des conservateurs, lesquels font cause commune avec les premiers... Les disputes religieuses amènent partout du tumulte, au nord comme au sud... Partout les accusations et les dénégations se multiplient : les uns accusent les autres de fanatisme, les uns conservateurs; les petits fonctionnaires, leurs supérieurs qui vont à la messe, et tout ce désordre deviendra pire encore, quand une fois en arrivera à l'exécution des décrets du 29 mars.

**ROUBAIX-TOURCOING**  
et le Nord de la France

La Commission départementale se réunira à la préfecture le 4 mai, à une heure et demie. Les journaux de Lille publient un rôle incomplet de la dixième session des assises du Nord. Voici le rôle définitif tel qu'il a été arrêté hier à une heure : Lundi 3 mai. — Emile Carpentier, vols qualifiés, déf. M. Lemaire. — Achille Derrière, attentats à la pudeur, déf. M. Jossion. — Edmond Druelle, banqueroute frauduleuse, déf. M. Hattu. Mardi 4. — François Wasson, vols qualifiés, déf. M. Renault du Motey. — Henri Crière et Joseph Dreyck, vols qualifiés, déf. Deschodt et Fromentin. — Jean-Baptiste Bruncau, attentats à la pudeur, M. Dessepringale. Mercredi 5. — Pierre Tailbaux, attentats à la pudeur, M. D'Hooghe. — Damas Delacour, attentats à la pudeur, M. D'Hooghe. — Edmond Hattu et D'Hooghe. Vendredi 7. — Arthur Legrand, faux. — Philomène Lefebvre, femme Dagnée, Marie Delbaux, attentats à la pudeur, Eugène Dussier, Anna Dubois, avortements et complicité. Samedi 8. — Joseph Florquin, vols qualifiés. — Pierre Simon, attentats à la pudeur. — François Lefebvre, coups ayant occasionné la mort. Lundi 10. — Pierre Dewaele, Nathalie Dewaele femme Delbock, vols qualifiés. — François Cuyvers, coups ayant occasionné la mort. — Désiré Vanhille, coups ayant occasionné la mort. Mardi 11. — Marie Sadonis, infanticide. — Dumon Beauprez, faux. Mercredi 12. — Henri-Désiré Delplanque, Henri-François Delplanque, Laurence Desmarais, attentats à la pudeur, Victor Desmarais, assassinat, vols qualifiés et complicité. (Crime de la passerelle Nadand, à Roubaix). Jeudi 13. — Jean-Baptiste Prevost, assassinat et vol. Vendredi 14. — Victoire Lemhère et Jules Samin, empoisonnement et attentats à la pudeur.

Un procès-verbal a été dressé, hier, contre un boulanger, nommé D..., pour tromperie sur la quantité de la marchandise vendue. On a écouté hier, au dépôt de sûreté, en vertu d'une contrainte par corps, un ouvrier matelassier, nommé Edmond Leleu. Ce récidiviste enduré à la liquidation de sa justice un arrêté d'amendes s'élevait au chiffre de 401 fr. Une arrestation analogue, celle de J.-B. Delecluse, a aussi été opérée, hier. Cet homme a négligé de payer une amende de 50 francs, et a été arrêté pour fraude en matière de contributions indirectes.

Un malfaiteur resté inconnu, s'est introduit dans la baraque d'un marchand forain et a enlevé une pendule d'une valeur de 20 fr. Le tribunal correctionnel de Lille a condamné, hier, à six mois de prison la femme Couillet, de Roubaix, pour vol et escroquerie. Un inconnu que la police recherche activement a donné, hier, en paiement, dans une épicerie de la rue Decebre, une pièce fautive de cinq francs. Malheureusement l'épicier n'a remarqué la fraude que deux heures après le départ de celui qui lui avait donné la pièce. Voici le signalement du faux-monnaieur : paraît âgé de 20 à 25 ans, coiffé d'une casquette de soie, porte une jaquette de velours marron, une cravate noir, marque d'ivoire à la main droite, et une bague particulière à son doigt. Il est vêtu d'une figure enveloppée d'un bandeau.

Est-ce vrai? — Sous le titre, *Comédie de Lille*, les *Tablettes* rapportent un détail caractéristique relatif aux préparatifs de la réception faite par la municipalité à M. Jules Ferry : « Depuis quinze jours on réunissait tous les soirs au palais Rameau, sorte d'exposition permanente d'horticulture, les élèves des deux sexes des écoles laïques pour leur apprendre à crier, à chanter, et à figurer. »

La veille de l'arrivée du ministre on donna une répétition générale à laquelle le maire assista, jouant le rôle de M. Jules Ferry. Si l'information des *Tablettes d'un Spectateur* est exacte, il est à regrettable que le spectacle de Lille, dans cette manifestation de Lille.

Par décret en date du 21 avril 1880, M. Roche, Eugène, avocat à Lille, est nommé, en grade de sous-lieutenant de réserve, 110<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, à Dunkerque. La Société des fleurs de coton des cinq cantons de Lille, dans son assemblée extraordinaire du 25 courant, a voté à l'unanimité, des félicitations à M. Mahieu, filateur et maître d'armement pour le vœu exprimé par lui au Conseil général concernant la réduction des heures de travail sans l'abaissement des salaires.

Nous sommes heureux d'apprendre le mariage de notre sympathique confrère de Lille, M. Charles-Edmond Achard, rédacteur en chef de la *Vraie France*, avec Mlle Marie Mullier, de Mouscron. Le *Petit Nord* annonce qu'il réfèrera à la cour de cassation l'arrêt de la cour d'appel de Douai qui a maintenu le jugement du tribunal de Lille, condamnant son rédacteur en chef à 500 francs d'amende.

On se rappelle le curieux procès soutenu par M. Plaqueot, fabricant de lits en fer, sujet belge, contre le maire de Lille à l'effet de contraindre ce magistrat à procéder à la célébration de son mariage avec une demoiselle française, alors que la première femme du demandeur Plaqueot était toujours vivante, mais divorcée d'elle lui suivant la loi belge et habitait Lille. Le maire résistait se basant sur la loi française; le tribunal de Lille et la cour de Douai lui donnèrent raison et rejetèrent la prétention de M. Plaqueot. Sur un arrêt de renvoi de la cour de cassation, la cour d'Amiens, en ce qui concerne l'audience solennelle, toutes chambres réunies, et de donner gain de cause aux conclusions que M. Verquin, du barreau de Lille a soutenues devant elle en faveur de M. Plaqueot. Le mariage aura donc lieu dans quelques jours.

La *Vraie France* a reçu la lettre suivante : « Lille, le 29 avril 1880. Monsieur le Rédacteur en chef, « Votre petite édition du 29 de ce mois, a publié une lettre signée *Un Industriel*, qui attaque les élèves de l'Institut industriel en termes diffamatoires, d'autant plus coupables que nos collègues élèves présents ont fait opposition aux individus qui voulaient causer des dégâts à l'École Saint-Joseph et que cette opposition se trouve confirmée par la déclaration à la police du Père Ecoleme. »

« Je me suis assuré auprès de l'autorité judiciaire que cette lettre, comme tout ce qui a été publié avec l'initiative manifestée de nuire à l'avenir de nos jeunes gens, serait passible de peines prévues par la loi. Mais j'estime que la rectification ci-dessous suffira pour vous prouver la nécessité de mieux contrôler l'exactitude des renseignements qu'on pourra encore vous apporter; vous éviterez ainsi de troubler les études d'un établissement qui rend, à la région, des services si hautement appréciés. L'impossibilité où il se trouve de fournir tous les sujets qu'on lui demande. En ce moment même, on me propose dix emplois et je ne connais pas un seul élève qui soit disponible. »

« Agréés, Monsieur, mes civilités empressées. » MASQUELEZ. Le journal lillois ajoute : « Nous devons faire remarquer que la lettre nous avons reçue d'un industriel ne parlait pas de l'intervention des élèves de l'Institut dans les attaques dirigées contre l'École libre de St-Joseph; de plus, nous savons qu'aucune déclaration n'a été faite à la police par le « Père Ecoleme », qui n'est pas allé à la police, et qui n'avait pas à y paraître. »

**Les Marionnettes de Thomas Holden**  
J'ai ri hier comme je n'avais pas ri depuis longtemps. Jamais, en effet, on n'avait vu un spectacle aussi comique, aussi amusant et en même temps aussi intéressant que celui qui a été assisté hier, dans la salle de l'Hotel des Pompiers. Thomas Holden est un Américain qui a résolu ce problème de donner la vie à des objets parfaitement inanimés. Ses marionnettes ont été amenées à la scène par un homme qui a été prié de ne pas se laisser distraire, qui voudrait qu'elles soient parfaites non-seulement quand aux gestes, mais encore quand aux jeux de physionomie. On frémit quand on songe à la somme d'intelligence qu'il a fallu dépenser pour arriver à un pareil résultat. Les marionnettes de Thomas Holden sont bien connues à l'étranger, où elles ont toujours remporté un succès colossal. C'est la première fois qu'elles viennent à Roubaix, et j'ose dire que celui qui a tenu même à l'esprit dépensé par l'inventeur, leur succès y sera plus grand que partout ailleurs. Le spectacle commença par quelques intermèdes variés. Ce sont d'abord deux danseurs de corde, hauts comme une botte, qui se livrent à des exercices dont Wagnar et les acrobates. Les hochements de tête, la souplesse des muscles, les effets de balancier, tout est admirable, et l'illusion est telle qu'on croit assister à une véritable représentation vue par le petit bout d'une lunette.

Le passe rapidement sur le clown aux échasses, sur le jongleur qui a tête en bas, sur un étonnant squelette que perd ses membres et se retrouve avec une nouvelle apparence, et arrive au morceau de résistance de la soirée, à la grande féerie pantomime : *la Belle et la Bête*. Cette pièce est tout à fait taillée sur le patron des pièces anglaises. Elle commence par un ballet où des danseuses coquettement habillées puisent toutes les ressources du jélé-buta. Puis on entre en plein dans l'action, que vous connaissez certainement, pour peu que vous ayez lu les contes de Perrault. Après deux courts tableaux joués par ces artistes en bois mieux que par les acteurs en chair et en os, les acteurs en bois se retrouvent à l'œuvre, et l'on se voit un malheureux animal, qui lui a donné son cœur, et une bonne fille, surgissant comme par hasard, transformés en divers personnages en Arlequin, en Colombine, en Cassandre et en Pierrot, ce qui permet de passer immédiatement à la pantomime.

Ah! cette pantomime, quelle merveille! Les célèbres Harlot ont trouvé la des émulés à qui ils pourraient servir la main sans rougir. Pendant une heure, on salue entière s'est roulé dans les convulsions d'un rire fou et il y avait, certes de quoi. Les coups de pieds pleuvent comme une grêle et avec une précision qui tendu miracle. De temps en temps, pour reposer les spectateurs, Arlequin et Colombine s'habillent en Espagnols ou en matelots et viennent danser un pas de caractère. Puis Pierrot et Cassandre reparaissent et le fou rire reprend de plus belle. Ces deux mauvais garnements se livrent à tous les excès imaginables, et comme ils ne cessent de se battre, ils sont constamment victimes de leurs mauvaises plaisanteries. On les voit emportés dans une voiture par un cheval traînant, projetés dans le carreau d'une boutique, enlevés par une charrette qui se transforme en ballon, que sais-je encore? Tout cela, à l'heure où l'on est dans une tête un peu échauffée, et que l'on ne sait plus qu'une chose : c'est qu'on a ri, et aux larmes.

« Côté de toutes ces farces se trouvent de véritables scènes de comédie, telles que celles du lit et du restaurant, qui ne peuvent pas se raconter, mais qui sont de purs merveilles. Le pierrot surtout est l'acteur le plus remarquable qu'on puisse voir. Quel malheur qu'il ne soit pas vivant! »

Pour finir, on assiste à une superbe apothéose en une dizaine de tableaux qui se terminent dans le royaume des fées, avec embrasement général et cascade d'eau naturelle. Je ne connais pas beaucoup de grands théâtres qui montent leurs fêtes avec autant de soin et avec un pareil luxe. Le rideau baissé, la salle entière a rappelé par deux fois Thomas Holden, qui est venu très-ému saluer le public. Voilà des applaudissements bien gagnés. Ce spectacle doit faire courir Roubaix et produire des recettes énormes. Mais, sapsriti, que j'ai donc ri.

— ARMENTIÈRES. — On nous informe au dernier moment qu'un suicide a eu lieu dans notre ville. Hier, vers midi et quart, on a découvert dans une maison située sur la route de la Chapelle, un peu au-delà de la barrière du chemin de fer, le cadavre de Louis Descamps, maçon, âgé de 61 ans, pendu dans une pièce au premier étage. C'est son fils qui, ne le voyant pas arriver comme d'habitude à l'heure du dîner, est allé relancer jusque chez lui et a fait la triste découverte. On attribue cet acte de désespoir au chagrin qu'aurait causé au vieux Descamps la mort de sa femme, arrivée il y a quatre ou cinq mois.

CAMBRAI. — M. l'abbé Cudot, chanoine titulaire de l'église Métropolitaine de Cambrai, est mort, hier soir, à deux heures, après une longue maladie qui, depuis longtemps, le retenait chez lui. M. l'abbé Cudot, chanoine titulaire de l'église Métropolitaine de Cambrai, est mort, hier soir, à deux heures, après une longue maladie qui, depuis longtemps, le retenait chez lui. M. l'abbé Cudot, chanoine titulaire de l'église Métropolitaine de Cambrai, est mort, hier soir, à deux heures, après une longue maladie qui, depuis longtemps, le retenait chez lui.

MARQUËSI. — Le *Petit Nord* n'a vraiment pas, de chance; sa rage contre le clergé vient de le porter à une aigre méprise : un viol vient d'être commis à Ramecave, commune d'Herlevinghem, sur une petite fille de douze ans; l'auteur présumé du crime a été arrêté; la-dessus le *Petit Nord* imprimé en grosses lettres : ENCORE UN « Le télégramme que nous correspondants de Marquise nous avait envoyé hier, concernant le viol d'une jeune fille de 12 ans à Saint-Ingvert, ne nous avait pas fait connaître la qualité du criminel. »

« Une nouvelle dépêche que nous recevons aujourd'hui nous renseigne sur ce point qui mérite, comme on va le voir, d'être signalé. » C'est en effet, un congréganiste, le sieur Poullet, dit frère Coniam, qui s'est rendu coupable de cet abominable forfait... Eh bien! cette fois encore, le *Petit Nord* s'est laissé emporter par son zèle (?); l'individu arrêté est en effet un nommé Poullet, dit Coniam, âgé de dix-neuf ans, mais nous ne sachons pas qu'il soit engagé dans aucune congrégation, sinon dans celle des malfaiteurs et des malfaiteurs. »

« Ce Poullet est, en effet, le frère des quatre Poullet condamnés aux travaux forcés par la cour d'ass. du Pas-de-Calais, le 6 mars dernier, pour avoir tué le malheureux petit domestique, Auguste Berquez, assassiné le 5 octobre, au retour de la dusse de Leulinghem. Serait-ce parce que le nouveau criminel est le frère des précédents que sur une dépêche mal comprise, le *Petit Nord* s'est hâté de le travestir en frère des écoles? » Nous devons constater d'ailleurs que le journal lillois a publié hier une note de rectification.

— SAÏNS. — Une jeune fille du nom de Gaudouin, dit le *Patric*, de donner à Sains-du-Nord. Son intention de mourir dans la foi catholique n'est pas douteuse. A son dernier moment, elle avait fait venir un prêtre pour recevoir sa confession, quand son frère, employé à la filature Hiron et Cie, est entré dans la maison qu'elle habitait. Le prêtre fut mis à la porte, et quelques jours plus tard, la jeune fille, au mépris de sa volonté la plus formellement exprimée, était enterrée civilement. Déjà Gaudouin en avait fait autant pour son frère. Les assistants étaient, nous dit-on, fort peu nombreux.

— VALBENIGNES. — Dans les premiers jours d'avril, un certain F. possédant un bazar à Saint-Quentin et un autre à Valenciennes, faisait à plusieurs bijoutiers de Paris divers achats d'objets en or et argent s'élevant à une somme d'environ cent mille francs. La maison Pichon fils, de Paris, voyant plusieurs envois prendre la direction de Bordeaux, envoya dans cette ville un de ses voyageurs, M. Veque. Celui-ci arriva juste à temps pour empêcher F. de s'embarquer avec ses bijoux pour l'Amérique.

A l'heure actuelle, ce filon des frontières du Nord étudie la construction intérieure des prisons de la Gascogne. — ORVILLE. — Dimanche dernier, 25 avril, la commune d'Orville a offert le spectacle d'une fête rare dans son espèce, la fête d'un centenaire. M. Louis-Joseph Bouthors, maire de la localité, accomplissait ce jour là sa centième année.

La musique municipale lui a donné une sérénade et les administrés de ce malheureux patriote ont été allés tout à tour lui donner l'accolade. — DUNKERQUE. — Par décision du conseil de Régence de la Banque de France : « M. Bameule, caissier à la succursale de la Banque de France à Brest, est nommé caissier à Dunkerque, en remplacement de M. Jacques, nommé caissier à Tours. »

M. de St-Jean, teneur de livres à la succursale de Troyes, est nommé en la même qualité à Dunkerque, en remplacement de M. Pierre Delcourt, nommé chef de comptable à Valenciennes. — Par arrêté ministériel en date du 21 avril, M. Bouchon, licencié ès-sciences, maître-répétiteur au lycée de Lille, est nommé professeur de physique au collège de Dunkerque, en remplacement de M. Charlier, admis à la retraite.

— LE GATEAU. — Un affreux accident s'est produit le 25 de ce mois à Gâtillon. Un jeune homme de 18 ans, H. Allot, voulant essayer un fusil à coups hors d'usage, le chargea, se rendit avec un de ses camarades dans une pâture située derrière la ferme de ses parents. Il fit feu, l'arme éjecta rongée par la rouille. L'effet des canons éclata près de la cheminée. Le malheureux Allot tomba à la renverse. Il avait été tué sur coup. La tête était à moitié emportée et un bras cassé. — ESSEVALS. — La commune d'Essevalis vient d'être le théâtre d'un acte de vandalismisme aussi méchant que bête, qui émeut fortement notre population. Pendant la nuit du 25 au 26, le cimetière a été totalement dévalisé, couronnes lacérées, croix de pierre brisées, les vitraux mêmes de l'église ont été cassés. Les misérables auteurs de cet acte barbare ont dû agir avec une véritable férocité de destruction, pour faire tant de mal en si peu de temps.

— FLINES-LES-RACHES. — Dimanche soir, vers six heures, la petite Clémentine Laly, âgée de 22 mois, jouant avec d'autres enfants dans une maison de Flines-les-Raches, s'approcha de l'horloge des latrines et tomba dedans. Quand on la retira, l'asphyxie était complète et tous soins furent infructueux. — Par décret en date du 27 avril, M. Ernest Hauréquin est nommé lieutenant au corps des sapeurs-pompiers de Valenciennes, en remplacement de M. Raverdy, démissionnaire.